

TERRAINS 2018 – 2019

FICHE D'INSCRIPTION

Je soussigné(e) : (nom/prénom du resp. légal) _____

domicilié(e) : _____

code postal : _____ commune : _____

Tél. portable : _____ Tél. fixe : _____

demande l'inscription de mon enfant :

(nom/prénom de l'enfant) _____

né(e) le : _____ Age : _____

aux séances d'activités sportives municipales

se déroulant : (lieu) _____ pour l'activité : _____

de : _____ h _____ à _____ h _____, lundi*, mardi*, mercredi*, jeudi*, vendredi*

(*rayer les mentions inutiles)

Trimestre : Automne, du 24/09/18 au 22/12/18 Printemps, du 29/04/19 au 29/06/19

Vacances : Toussaint, du _____ au _____

Hiver, du _____ au _____ Printemps, du _____ au _____

Numéro de place et tampon :

Cadre réservé à l'administration :

PIECES JOINTES
(àagrafer dans cet ordre)

	OUI	NON	Déjà donné
- Fiche de renseignements	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Copie Avis d'Imposition 2017 sur Revenus 2016	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/> REFUS		
- Copie Livret de Famille	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Copie Justif. Domicile	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Droit à l'image au verso



TERRAINS 2018 – 2019

JUSTIFICATIF D'INSCRIPTION

Je soussigné(e) : (nom/prénom du resp. légal) _____

Tél. portable : _____

demande l'inscription de mon enfant :

(nom/prénom de l'enfant) _____

né(e) le : _____ Age : _____

aux séances d'activités sportives municipales

se déroulant : (lieu) _____ pour l'activité : _____

de : _____ h _____ à _____ h _____, lundi*, mardi*, mercredi*, jeudi*, vendredi*

(*rayer les mentions inutiles)

Trimestre : Automne, du 24/09/18 au 22/12/18 Printemps, du 29/04/19 au 29/06/19

Vacances : Toussaint, du _____ au _____

Hiver, du _____ au _____

Printemps, du _____ au _____

Droit à l'image au verso



Pour le bon fonctionnement des séances, nous vous invitons à être assidus et à nous prévenir des absences prévisibles. Les enfants absents ou excusés aux deux premières séances sont rayés des listes. **Aucun accès ne sera autorisé aux vestiaires après le début de la séance. Seuls les enfants inscrits sont admis dans les installations pendant les animations. Une tenue de sport est obligatoire.**

Assurance : Nous vous rappelons qu'en application de l'article L. 2321-2 alinéa 7 du code général des collectivités territoriales, les communes sur le territoire desquelles se déroule l'activité de votre enfant, peuvent vous **demandeur une participation aux frais de secours, en cas d'accident. Penser à souscrire une assurance individuelle accident, comprenant entre autres les garanties : frais de recherche et de sauvetage et frais de retour à domicile de l'enfant accidenté.** Il vous appartient de souscrire les assurances vous indemnisant en cas de dommages subis ou causés par votre enfant pendant les activités et de prévenir votre assurance en cas d'accident. Nous vous recommandons de faire vérifier par un médecin de votre choix l'aptitude physique de votre enfant aux activités choisies.

L'enfant reste sous la responsabilité de la Ville pendant toute la durée de la séance sportive. Dès qu'elle a pris fin, l'enfant est à nouveau placé sous la garde juridique de ses parents. La Ville n'assure pas la garde de l'enfant après la fin de la séance.



Autorisation parentale : Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, **j'autorise* / je refuse*** la prise et la diffusion d'images (photographies) de mon enfant sur tous les supports que peut utiliser la Ville d'Annecy (flyers, dépliants, site internet...) pour la promotion des activités sportives municipales. Cette utilisation exclut toute utilisation commerciale. Ces photographies pourront être exploitées et utilisées pour une durée de 10 ans intégralement ou par extraits. Au-delà de ce délai, les photographies sont versées aux archives municipales.

Pour toute précision, vous pouvez contacter, sur place, en début de séance, les Éducateurs Sportifs, ou au Département des sports, Estelle GEHIN, chef de service des actions éducatives.

ANNECY, le

Signature :

le père* la mère* le tuteur légal*

* rayer les mentions inutiles

Pour le bon fonctionnement des séances, nous vous invitons à être assidus et à nous prévenir des absences prévisibles. Les enfants absents ou excusés aux deux premières séances sont rayés des listes. **Aucun accès ne sera autorisé aux vestiaires après le début de la séance. Seuls les enfants inscrits sont admis dans les installations pendant les animations. Une tenue de sport est obligatoire.**

Assurance : Nous vous rappelons qu'en application de l'article L. 2321-2 alinéa 7 du code général des collectivités territoriales, les communes sur le territoire desquelles se déroule l'activité de votre enfant, peuvent vous **demandeur une participation aux frais de secours, en cas d'accident. Penser à souscrire une assurance individuelle accident, comprenant entre autres les garanties : frais de recherche et de sauvetage et frais de retour à domicile de l'enfant accidenté.** Il vous appartient de souscrire les assurances vous indemnisant en cas de dommages subis ou causés par votre enfant pendant les activités et de prévenir votre assurance en cas d'accident. Nous vous recommandons de faire vérifier par un médecin de votre choix l'aptitude physique de votre enfant aux activités choisies.

L'enfant reste sous la responsabilité de la Ville pendant toute la durée de la séance sportive. Dès qu'elle a pris fin, l'enfant est à nouveau placé sous la garde juridique de ses parents. La Ville n'assure pas la garde de l'enfant après la fin de la séance.



Autorisation parentale : Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, **j'autorise* / je refuse*** la prise et la diffusion d'images (photographies) de mon enfant sur tous les supports que peut utiliser la Ville d'Annecy (flyers, dépliants, site internet...) pour la promotion des activités sportives municipales. Cette utilisation exclut toute utilisation commerciale. Ces photographies pourront être exploitées et utilisées pour une durée de 10 ans intégralement ou par extraits. Au-delà de ce délai, les photographies sont versées aux archives municipales.

Pour toute précision, vous pouvez contacter, sur place, en début de séance, les Éducateurs Sportifs, ou au Département des sports, Estelle GEHIN, chef de service des actions éducatives.

Département des sports : 04 50 23 86 45 ou 04 50 23 86 32 / sports@ville-annecy.fr
www.ville-annecy.fr

* rayer les mentions inutiles

Partie à conserver par le signataire après inscription